

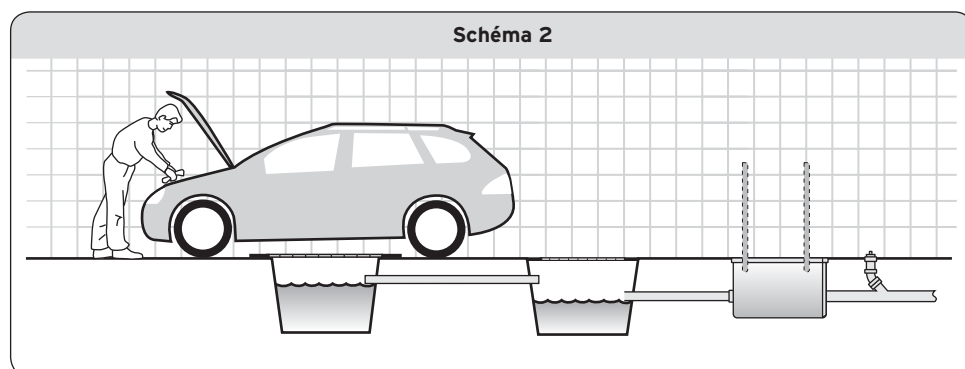
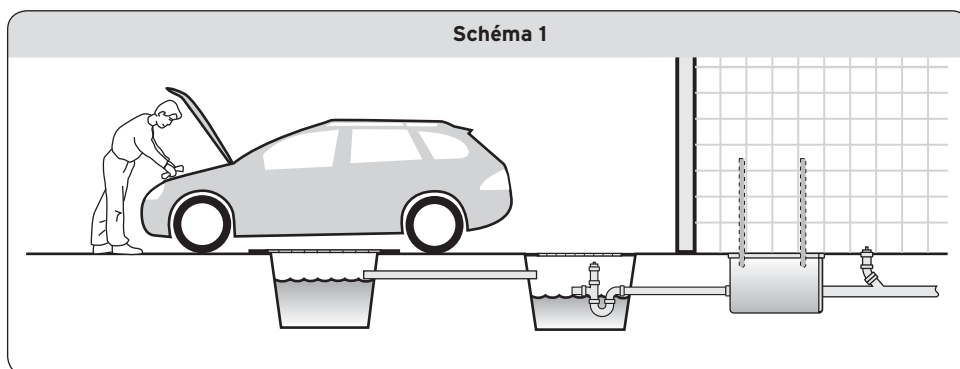
Séparateur d'huile - Raccordement

Le raccordement d'une fosse de retenue d'un garage d'entretien vers le séparateur d'huile comporte des particularités qu'il faut respecter afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau d'évacuation.

Pour récupérer l'huile de façon adéquate, une fosse de retenue raccordée à un séparateur d'huile doit être munie d'un siphon de course. L'installation d'un té sanitaire renversé ne favorise pas l'écoulement de l'huile vers le séparateur. Ce dernier agencement ne peut donc pas être considéré comme acceptable pour ce type d'installation.

Comme le démontre le schéma 1, l'huile remonte à la surface et une grande proportion d'eau est évacuée au séparateur avant de recevoir de l'huile.

L'article 2.4.5.1.3) du chapitre III, Plomberie du *Code de construction du Québec* permet qu'un seul siphon protège un groupe d'ava-loirs de sol s'ils sont situés dans un même local (voir schéma 2). Une fosse de retenue peut servir d'avaloir de sol pour l'application de cet article. Un séparateur d'huile est un siphon (considérant que son occlusion hydraulique est d'au moins 38 mm, tel que requis par l'article 2.4.5.1.5)) et peut protéger un groupe de fosses de retenue situées dans un même local.

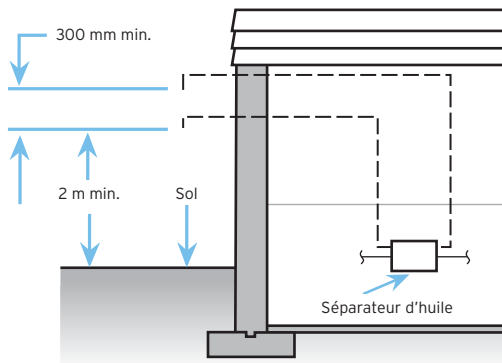


Dans le cas où les fosses sont situées dans un local différent, un siphon de course est exigé comme siphon afin de desservir l'ensemble des fosses situées dans la même pièce.

Notez que la ventilation d'un séparateur d'huile doit être conforme à l'article 2.5.5.2. du chapitre III. Cet article est schématisé ci-dessous afin de faciliter la compréhension des exigences de ventilation d'un séparateur d'huile.

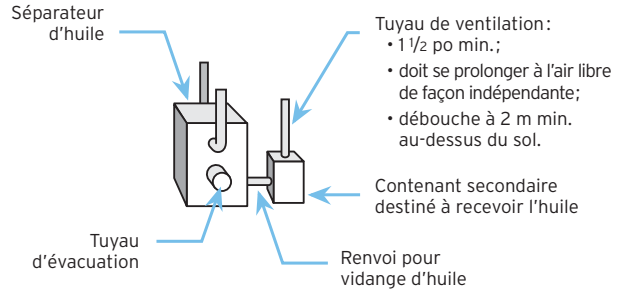
Article 2.5.5.2. 1) Tuyaux de ventilation

Les 2 tuyaux de ventilation d'un séparateur d'huile doivent se prolonger à l'extérieur de façon indépendante.

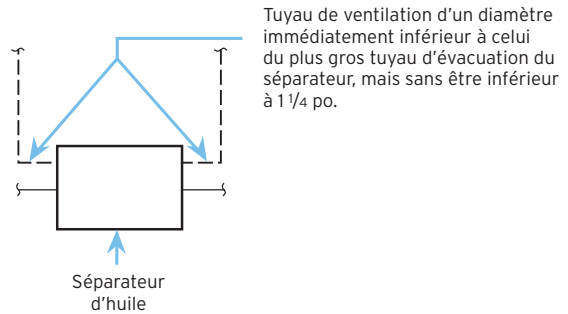


Les 2 tuyaux de ventilation d'un séparateur d'huile doivent être raccordés à ses extrémités.

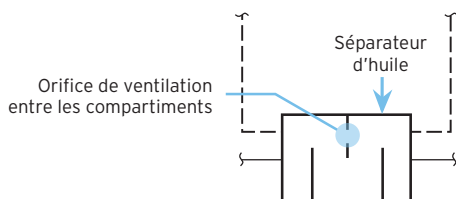
Article 2.5.5.2. 3) Contenant secondaire



Article 2.5.5.2. 4) Diamètre



Article 2.5.5.2. 2) Orifice de ventilation



Article 2.5.5.2. 5) Diamètre à l'extérieur

